

Appel à projets

Formation aux porteurs de projet en création / reprise d'entreprise

Créée en 2001, Initiative Saint-Martin Active est une association loi 1901, membre du réseau national Initiative France, reconnu d'utilité publique.

Nous soutenons financièrement le développement des projets locaux en facilitant la création, la reprise ou le primo-développement d'entreprises sur Saint-Martin. Depuis 18 ans et grâce au soutien de nos partenaires financiers, notre action a permis l'émergence de plus de 600 entreprises.

Plus précisément, Initiative Saint-Martin Active s'emploie à accueillir les porteurs de projet, à les épauler dans leurs démarches auprès des autorités et des banques, à leur octroyer un prêt d'honneur à taux zéro et à les accompagner pendant 3 ans en leur offrant un suivi personnalisé et une évaluation trimestrielle de leur activité.

De ce fait, Initiative Saint-Martin Active souhaite mettre en place des actions de formation dans le cadre de l'accompagnement des porteurs de projet lors de la création / reprise d'entreprise. Cet accompagnement est un processus qui s'articule sur la base de 3 grandes étapes :

- Idée
 - o Accueil, Information et Orientation
 - o Constitution du dossier d'accompagnement
 - o Etablissement du Plan d'affaires
- Projet
 - o Validation du Plan d'affaires
 - o **Formation de gestion « calculer la rentabilité et mesurer la performance économique »**
 - o Rédaction de la fiche de synthèse
 - o Mise en situation en Comité Technique
- Entreprise
 - o Approbation en Comité d'Agrément
 - o Enregistrement de l'entreprise
 - o Formation sur le kit de démarrage « devenir chef d'entreprise c'est organiser »
 - o Financement et suivi



Actions de formation envisagées

L'appel à projets porte uniquement sur :

- Axe 1 : Formation « calculer la rentabilité et mesurer la performance économique ».

L'objectif premier de l'action de formation « **calculer la rentabilité et mesurer la performance économique** » est d'instruire les bases indispensables d'une bonne gestion d'entreprise afin de faciliter l'accompagnement individuel effectué avec le conseiller ou chargé d'accompagnement des entrepreneurs.

En effet, cette formation ne peut, en aucun cas, se substituer à l'accompagnement individuel avec son conseiller ou chargé d'accompagnement des entrepreneurs.

Objectifs Pédagogiques de la formation

- Aider les porteurs de projet à mettre en place les outils nécessaires à l'organisation, la gestion, l'opérationnel et le fonctionnement quotidien de leur future entreprise,
- Développer les compétences de gestion du futur chef d'entreprise afin de créer des entreprises compétitives et surtout pérennes,
- Permettre aux futurs dirigeants des TPE d'allier savoir-faire technique et savoir-faire managérial.

⇒ **Finalités : Définir les bases d'un projet d'entreprise viable afin de bien démarrer l'activité prévue**

Public visé

- Demandeurs d'emploi souhaitant créer leur propre emploi à travers la création/reprise d'entreprise
- Les créateurs ou repreneurs d'activité de moins de 3 ans d'existence passant par la plateforme d'Initiative Saint Martin Active

Durée souhaitée pour le module : 1 jour (7 heures)

Groupe :

- 8 - 10 participants
- Non homogène (âge et niveau scolaire)

Logistique

Déjeuner entre 13h et 14h (non fourni)
Cafetière mise à disposition
Salle Climatisée

Déploiement de la formation

Les formations devront être déployées 1 à 2 fois par mois.
Possibilité de programmer des sessions exceptionnelles.
Possibilité de faire appel à un traducteur pour les groupes anglophones

Liste de pièces à fournir

Un planning semestriel
CV des intervenants choisis
Support pédagogique présentant la stratégie préconisée et le contenu de l'atelier
Questionnaire de satisfaction type
Lettre de convocation type
Plan du lieu de formation

DATE ET CONDITIONS DE REMISE

La date limite de remise des offres est fixée au 25/01/2020

Veillez adresser vos réponses à :

Gaëlle PLISSON gplisson@initiative-saint-martin.fr

Manuela LATOUR mlatour@initiative-saint-martin.fr

Annexe

Objectifs de la formation « calculer de la rentabilité et mesurer la performance économique » (Axe 1)

Le chef d'entreprise doit pouvoir :

- *Budget Prévisionnel (cf Grille de gestion interne qui sera fournie ultérieurement)*
 - Construire ou modéliser son CA prévisionnel en définissant les variables
 - Calculer ses marges commerciales
 - Comprendre, analyser et optimiser ses charges prévisionnelles
 - Comprendre les notions : Bénéfices et Pertes

- *Plan de financement (cf Grille de gestion interne qui sera fournie ultérieurement)*
 - Estimer ses besoins en investissement à l'aide de devis et factures acquittées
 - Evaluer sa capacité d'autofinancement (Bénéfices + Amortissements)
 - Calculer son seuil de rentabilité

- *Son environnement financier :*
 - Comprendre l'importance de la relation avec son banquier et le fonctionnement des différents outils bancaires à disposition de l'entreprise.
 - Élaborer un classeur afin de permettre l'ordonnancement des justificatifs bancaires.

- *Son environnement juridique :*
 - Comprendre les formalités d'immatriculation de l'entreprise ainsi que les obligations fiscales liées au choix du statut juridique.
 - Comprendre les obligations de l'entreprise relative à l'assurance, la conservation des documents justificatifs, les opérations commerciales réglementées.
 - Comprendre la nécessité de la formation du dirigeant, et les démarches de mise en place de celle-ci.